



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA SIGNATURE
DE LA CFDT A
L'ACCORD
INTERESSEMENT
PERMET DE
REDISTRIBUER
UNE PARTIE DES
RESULTATS AUX
SALARIES



SI PAS D'ACCORD
D'INTERESSEMENT
= ZERO
INTERESSEMENT !



SCANNER
LE
QR CODE



ACCORD SALAIRE 2022 LA CFDT NE SIGNE PAS !!

Lundi 28 Février 2022, la CFDT a acté officiellement et sans surprise, le refus de signer l'accord salarial 2022 qui ne répond pas à l'attente des salariés.

Une marge opérationnelle record de **11,8%**, un **profit net triplé s'élevant à 13,4Mds d'euros** et pourtant une négociation salariale minimaliste :

- La direction a refusé un talon de 50€ pour les plus bas salaires (seulement environ 1000 salariés de concernés).
- La direction a donné 0,4 % d'augmentation salariale nette (3,2 % de budget globale avec une inflation à 2,8%) en pénalisant les Tam et Cadres comme si ces catégories ne subissaient pas la même inflation !
- 2 années consécutives sans Augmentation Individuelle pour les OP/PRO et Employés.

Les salariés subissent de plein fouet l'inflation galopante et la hausse du coût des énergies. Les salariés ont accepté également des conditions de travail très difficiles avec la flexibilité à outrance, la mobilité géographique et professionnelle, la baisse de salaire liée à l'activité partielle... **C'est grâce aux efforts des salariés que le groupe est à ce niveau, la direction semble l'oublier.**

Si certaines organisations syndicales ont revu leur position sous la pression du terrain, ce n'est pas le cas de la CFDT qui dès la sortie de la réunion avait fortement exprimé son mécontentement

La CFDT est donc très déçue et craint que cette politique salariale compromette durablement la motivation des salariés et entraîne de fortes tensions sociales alors que Carlos Tavares exige toujours plus d'efforts de leurs parts.



La CFDT milite depuis des années pour une répartition équitable des richesses.

Partager équitablement la richesse, c'est produire du progrès social pour tous les travailleurs en luttant contre les inégalités de rémunérations.

C'est aussi garantir la capacité des entreprises à investir pour engager les transitions écologique, numérique qui doit favoriser le développement de l'activité et de l'emploi.

BENEFICES RECORDS MAIS INTERESSEMENT PAS A LA HAUTEUR !

Pour des résultats aussi exceptionnels, la direction a fait le choix :

- De verser un complément d'intéressement dérisoire et le non-versement d'une prime de pouvoir d'achat (PEPA) qui aurait donné un petit coup de pouce supplémentaire aux pouvoirs d'achats des salariés.
- De distribuer **2 fois plus aux actionnaires qu'aux salariés** (3,3Mds de dividendes contre 1,9Mds de redistribution salariale).
- **De donner des primes décalés des résultats Groupe** : Primes 2020 (sur exercice 2019) de 4 100€ brut mini pour une marge opérationnelle de 8,5%, contre 4 000 € brut mini pour une marge opérationnelle de 11,8% en 2021. En 2019, les résultats étaient moins bons mais les salariés avaient touché plus. Aujourd'hui, les résultats sont nettement meilleurs et les salariés toucheront **MOINS, CHERCHER L'ERREUR ?**

Après l'annonce des résultats, la CFDT a demandé la réouverture des négociations et le déclenchement d'une prime de pouvoir d'achat dont le montant reste à négocier. Au regard du mécontentement dans tous les sites notamment après avoir constaté :

- ❖ Le changement de cap dans la redistribution qui favorise désormais grandement les actionnaires.

Intéressement versé depuis 7 ans jusqu'en 2020 avec PSA		2022 avec STELLANTIS
Redistribution pour les salariés	2,7 milliards € au total	1,9 milliards €
Pour les Actionnaires	1,6 milliards € au total	3,3 milliards €

C'est un mauvais signe qu'envoie la direction de STELLANTIS aux salariés du groupe en privilégiant le versement de dividendes aux actionnaires au détriment des revalorisations salariales.

- ❖ Les primes pouvant atteindre 13 110 € pour les salariés américains.
- ❖ Le versement indécent de 17,2 millions € de bonus pour Carlos Tavares.

Il aurait été judicieux de se remettre autour de la table pour trouver un équilibre à tout cela ! Malheureusement, la Direction a refusé notre proposition !

Elle devra en assumer les conséquences en termes de motivation car la colère et l'incompréhension des salariés restent très présentes !

VERSEMENT DE L'INTERESSEMENT

Comme par le passé, les salariés recevront un bulletin d'option pour chaque composante du dispositif à savoir un bulletin pour les sommes au titre de la participation, un autre pour les sommes perçues au titre de l'intéressement et le dernier bulletin pour le supplément d'intéressement.

Pour un montant de 4000 € brut mini, les salariés recevront un bulletin d'option de 2 403 € pour la participation, un bulletin de 1 030 € pour l'intéressement, et un dernier bulletin de 567 € pour le supplément.

Les bulletins d'options seront adressés aux salariés à partir du 15 mars 2022.

N'hésitez pas à contacter vos élus CFDT pour toutes questions !!